

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME  
DU 19 DECEMBRE 2024  
A 20H50**

**Date de convocation : 12/12/2024**

**Date d'affichage : 12/12/2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 12**

**Nombre de conseillers présents : 09**

**Nombre de votants : 12**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GACHET Philippe.

**Étaient présents :** Ms Mmes Philippe GACHET, Bruno ROY, Gisèle BELLET, Frédéric BOURSIQUOT, Jérôme LOUIS, Dominique MALISSEN, Jean-François DESERSON, Corinne BAUDRIT, Nathalie DALLET

**Excusés :**

Madame Valérie ROULIN donne pouvoir à madame Corinne BAUDRIT,

Monsieur Pascal FRICAUD donne pouvoir à madame Gisèle BELLET

Madame Mélisa BOILEVIN donne pouvoir à monsieur Jean-François DESERSON

**Absents :**

Monsieur Jérôme LOUIS est élu secrétaire.

---

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Kévin TETAUD qui expose son projet de Troquet sur roues « Le Bar en bulle ». Il souhaite mettre en place un moment convivial en proposant tous les 15 jours de 17h00 à 21h00 de mars à octobre en mettant à disposition des jeux, proposer des boissons, musique, produits régionaux, ...

Monsieur le Maire précise qu'il lui faudra déposer une demande d'occupation du domaine public.

Les membres présents voient aucun inconvénient à ce projet.

**1- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 21 novembre 2024**

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 21 novembre 2024. Il est adopté à l'unanimité.

**2- Domaine et patrimoine : demandes de subventions : extension bâtiment technique**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, il a été choisi les entreprises pour la construction de l'extension du bâtiment technique. Le montant estimatif des travaux de construction s'élève à 181 806.92€ HT soit 218 168.30€ TTC.

Monsieur le Maire informe que le dispositif d'aides à l'investissement des communes du Département de la Charente-Maritime peut être solliciter au titre de la politique d'aide aux communes et territoires, pour « les bâtiments civils ». Le pourcentage de l'aide est de 35% avec un plafond de dépenses de 400 000€/projet/5ans

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département de la Charente-Maritime. Il présente le plan de financement suivant :

- Montant estimatif des travaux : 182 973.03€ HT
- Département : 35%
- Fonds propres : 65%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux d'agrandissement du bâtiment technique appartenant à la commune à hauteur de 35% du montant hors taxe des travaux estimés à 182 973.03€ HT

- APPROUVE le programme des travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 182 973.03€ HT
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
 

- Département de la Charente-Maritime	35%	64 040.56 €
- Autofinancement	65%	118 932.47 €
- AUTORISE monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

### 3- *Domaine et patrimoine : demandes de subventions : aménagement de la cour de l'école*

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la cour et des accès PMR autour de l'établissement, élaboré par le SDV17. Il rappelle que ce projet a été étudié en collaboration avec le CAUE et les enseignants. Il précise qu'un permis d'aménager doit être déposé.

Monsieur le Maire rappelle les principaux les travaux qui vont être réalisés :

- L'aménagement d'une entrée principale côté sud, devancée par un large parvis d'accueil exclusivement réservé aux piétons
- La réorganisation de l'accès nord-est afin de clarifier les usages
- La création d'une large coulée végétalisée au centre de la cour répondant à des objectifs de désimperméabilisation et de plantations nouvelles
- La requalification intégrale des rampes d'accès sur le front nord de la cour
- La matérialisation d'un certain nombre d'espaces de jeux en lien avec la répartition des classes et bâtiments entourant la cour
- La végétalisation de la cour à travers la plantation de nombreux arbres d'essences variées

Egalement, il énumère les principaux objectifs de ces travaux

- Sécurisation de la cour d'école
- Accessibilité des bâtiments à l'intérieur de l'établissement scolaire
- Accessibilité à la médiathèque
- Accessibilité des bâtiments par l'extérieur de l'école
- Place PMR
- Traitement des eaux de ruissellement

Monsieur le Maire propose de solliciter diverses demandes de subventions. Il présente le plan de financement suivant :

#### *Fonds vert et Agence de l'eau*

Monsieur le Maire informe que la commune peut prétendre à solliciter une demande auprès du Fonds Vert et de l'Agence de l'eau pour la renaturation du sol. Le taux d'intervention varie entre 25% et 50%

#### *DETR*

Monsieur le Maire informe que la commune peut prétendre à solliciter une demande de DETR étant donné que la nature de notre projet est inscrite dans les catégories d'opérations éligibles « Enfance/Jeunesse ». Le taux d'intervention varie entre 20% et 40%

#### *Département de la Charente-Maritime*

Monsieur le Maire informe que le dispositif d'aides à l'investissement des communes du Département de la Charente-Maritime peut être solliciter pour une subvention au titre de la politique d'aide aux communes et territoires, pour les bâtiments dédiés à l'enfance et la jeunesse. Le pourcentage d'aide est de 30% avec un plafond de dépenses de 1.5M€/école/2années consécutives.

#### *Département de la Charente-Maritime*

Monsieur le Maire informe que le dispositif d'aides du Département de la Charente-Maritime peut être solliciter pour une subvention au titre de la voirie accidentogène. Le pourcentage d'aide est de 50%.

#### *Plan de financement :*

- Montant estimatif des travaux : 242 081.40€ HT
- Montant estimatif du maître d'ouvrage : 18 775.74€ HT
- DETR : 40%
- Département : 30% et 50%
- Fonds vert : 25
- Agence de l'eau : 45%

- Fonds propres : 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention au titre du Fonds vert, pour les travaux d'aménagement de la cour d'école et des accès PMR à hauteur de 25% du montant hors taxe des travaux estimés à 260 857.14€ HT,
- SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025, pour les travaux d'aménagement de la cour d'école et des accès PMR à hauteur de 40% du montant hors taxe des travaux estimés à 260 857.14€ HT,
- SOLLICITE l'Agence de l'Eau pour une subvention, pour les travaux d'aménagement de la cour d'école et des accès PMR à hauteur de 45% du montant hors taxe des travaux estimés à 260 857.14€ HT,
- SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux d'aménagement de la cour d'école et des accès PMR à hauteur de 30% du montant hors taxe des travaux estimés à 260 857.14€ HT,
- SOLLICITE auprès du Département de la Charente-Maritime une subvention pour les travaux d'accès PMR de l'école communale, à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux estimés à 260 857.14€ HT,
- APPROUVE le programme des travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 260 857.14€ HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Coût de l'opération	Montant €	Financement	Acquise Sollicitée	Montant éligible €	Pourcentage %	Montant €
Maitrise d'œuvre	18 775.74	<b>Etat</b> - Fonds vert	Sollicitée	47 437.48	25	11 859.37
Aménagement de la cour Accès PMR	212 222.81	<b>Etat</b> - DETR : bâtiment scolaire	Sollicitée	242 081.40	40	96 832.56
		<b>Etat</b> - Agence de l'eau : renaturation des sols	Sollicitée	47 437.48	45	21 346.86
		<b>Département</b> : bâtiment scolaire	Sollicitée	212 222.81	30	63 666.84
		<b>Département</b> : voirie accidentogène	Sollicitée	29 858.59	50	14 929.30
		<b>Fonds propres</b>	Acquis	260 857.14	20.02	52 222.21
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>260 857.14</b>					

- AUTORISE monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision,
- DIT que les travaux seront inscrits au budget primitif au titre de l'année 2025,
- DIT que les recettes en résultat seront inscrites au budget primitif.

#### 4- *Institutions et vie politique : inventaire des zones humides : création d'un groupe d'acteurs locaux*

Monsieur Le Maire informe que la Communauté De Communes Cœur de Saintonge et le Syndicat Mixte Charente Aval se lancent dans un recensement des zones humides. Cette mission a été confiée au bureau d'étude Hydro Concept qui interviendra pour des relevés de terrain du mois de mars au mois de juillet 2025 (les dates précises seront fournies à la commune et disponibles en mairie). Les opérateurs devront à cette occasion expertiser des parcelles pré-identifiées comme zone humide potentielle en effectuant des carottages à l'aide d'une tarière à main ou en étudiant la végétation. Les résultats seront ensuite soumis à une consultation en mairie à l'automne 2025.

La CDC Cœur de Saintonge demande aux communes concernées de bien vouloir créer un groupe d'acteurs locaux composé de maximum 15 personnes (élus, exploitants, chasseurs, randonneurs, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'AUTORISER monsieur le Maire à créer un groupe d'acteurs locaux composé maximum de 15 personnes ayant la connaissance du territoire,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

#### 5- **Finances locales : décisions modificatives**

Monsieur le Maire informe les membres présents que les crédits ne sont pas suffisants à certains chapitres afin d'honorer les dépenses engagées.

Monsieur le Maire propose de réaliser une décision modificative de la manière suivante :

##### *Section de fonctionnement – Dépenses*

###### *Charges de personnel et frais assimilés : chapitre 012*

Monsieur le Maire informe les membres que le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » est en solde négatif de 7 731.75€

- Article 65888 (Autres) : - 3 498.00€
- Article 65541 (Comp. versée Région dans le cadre de la Loi NOTRE) : - 1 250.00€
- Article 65315 (Formation) : - 1 332.00€
- Article 65311 (Indemnités de fonction) : -1 673.00€
- Article 64118 (Autres indemnités) : 7 753.00€

##### *Section d'investissement - Dépenses*

###### *Acquisition logiciel cimetière*

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'acquérir un logiciel cimetière auprès de la société GESCIME pour un montant de 4 446.00€ HT soit 5 335.20€ TTC. Monsieur le Maire informe que le logiciel a été installé courant du mois de novembre au lieu du premier trimestre 2025. Les formations sont programmées pour le mois de janvier 2025.

Monsieur le Maire propose de réaliser les écritures de la manière suivante :

###### *Section d'investissement - Dépenses*

- Article 21568 (Autres mat et outil incendie) op 144 (DECI) : - 5 335.20€
- Article 2051 (Concessions et droits similaires) op. 127 (cimetière) : 5 335.20€

##### *Raccordement au réseau assainissement*

Monsieur le Maire informe que les travaux d'assainissement sont sur le point de se terminer, par la SARL PAPIN. Il rappelle que le montant des travaux était de 13 212.96€ TTC. Des travaux supplémentaires ont dû être réalisés au niveau de la salle des fêtes et du restaurant Le Saint Gemme. Egalement, il y précise une baisse de tarif sur certains postes. A ce jour, il reste à raccorder la maison du lotissement et le local des associations.

Monsieur le Maire propose de réaliser les écritures de la manière suivante :

###### *Section d'investissement - Dépenses*

- Article 21568 (Autres mat et outil incendie) op 144 (DECI) : - 1 500.00€
- Article 21532 (Réseaux assainissement) op. 174 (raccordement assainissement) : 1 500.00€

##### *Pose réseau gaz suite au déplacement de la citerne*

Monsieur le Maire informe que les travaux de déplacement de la citerne gaz de l'école ont été réalisés ainsi que son raccordement au réseau par l'entreprise DELAGE. Il rappelle que le montant des travaux s'élevait à 4 007.15€ TTC et que les crédits n'avaient pas été prévus au budget primitif.

Monsieur le Maire propose de réaliser les écritures de la manière suivante :

###### *Section d'investissement - Dépenses*

- Article 2188 (Autres immobilisations) op 62 (Divers) : - 4 007.15€
- Article 21312 (bat scolaire) op. 172 (aménagement de la cour) : 4 007.15€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la décision modificative suivante :

###### *Section de fonctionnement - Dépenses*

Article 65888 (Autres) : - 3 498.00€

Article 65541 (Comp. versée Région dans le cadre de la Loi NOTRE) : - 1 250.00€

Article 65315 (Formation) : - 1 332.00€  
 Article 65311 (Indemnités de fonction) : -1 673.00€  
 Article 64118 (Autres indemnités) : 7 753.00€

*Section d'investissement - Dépenses*

Article 21568 (Autres mat et outil incendie) op. 144 (DECI) : - 5 335.20€  
 Article 2051 (Concessions et droits similaires) op. 127 (cimetière) : 5 335.20€  
 Article 21568 (Autres mat et outil incendie) op. 144 (DECI) : - 1 500.00€  
 Article 21532 (Réseaux assainissement) op. 174 (raccordement assainissement) : 1 500.00€  
 Article 2188 (Autres immobilisations) op 62 (Divers) : - 4 007.15€  
 Article 21312 (bat scolaire) op. 172 (école : aménagement de la cour) : 4 007.15€  
 Article 2313 (Constructions) op. 154 (local tech : agrandissement) : 40 000.00€

*Section d'investissement - Recettes*

Article 1641 (emprunts en euros) : 40 000.00€

- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

**6- Finances locales : emprunt : projet extension bâtiment technique**

Monsieur le Maire informe les membres que la commission finances s'est réunie afin de discuter et rencontrer madame Isabelle HAMON CDL de la DGFIP de Rochefort, à propos de la mise en place d'un emprunt pour financer l'extension du bâtiment technique.

Monsieur le Maire remémore différents financiers points sur ces travaux :

- architecte : 12% du montant hors taxe final des travaux de construction (336.60€ HT payés sur l'exercice 2024 et 4 366€ HT payés sur l'exercice 2023)
- montant de la construction (10 lots) : 181 806.92€ TTC
- missions et études : 7 477€ HT (2 188.65€ HT payés sur l'exercice 2024)
- bornage : 1 299€ HT (payés sur l'exercice 2023)
- FCTVA : 14.85% des dépenses
- durée de l'emprunt entre 10 et 15 ans
- montant de l'emprunt 210 000.00€

Monsieur le Maire présente différentes propositions :

210 000.00€	10 ans				15 ans			
	Taux %	Echéances constantes €	Coût global €	Frais de dossier	Taux %	Echéances constantes €	Coût global €	Frais de dossier
Crédit Agricole	3.33	6 194.17	247 766.91	0.10%	3.53	4 523.09	271 385.25	0.10%
Crédit Mutuel (220 000.00€)	3.40	6 511.00	260 890.04	450.00€	3.56	4 748.30	285 347.93	450.00€
La banque Postale					3.48	4 507.48	270 712.70	0.10%

Monsieur Jean-François DESERSON remarque que la différence des taux n'est pas significative. Il rappelle aux membres qu'il faut principalement être vigilant sur les intérêts qui seront à inscrire à la section de fonctionnement et le remboursement du capital à la section d'investissement. Il est donc préférable d'emprunter sur une période de 10 ans. Il présente un tableau des impacts budgétaires par année pour l'ensemble de la période de chacune des propositions d'emprunt.

Monsieur Jean-François DESERSON évoque également les dépenses de fonctionnement en particulier celles de l'électricité. Il précise que la dépense de l'éclairage public a pu être réduite avec la réduction du temps d'éclairage et va continuer à descendre du fait du passage aux ampoules LED. Cependant la dépense d'énergie pour les bâtiments a augmenté en 2024 d'environ 15%. Pour un meilleur suivi il rappelle la nécessité d'installer des compteurs divisionnaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'ADOPTER le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer le contrat de prêt, auprès du crédit agricole,
  - Montant : 210 000.00€
  - Durée : 120 mois
  - Taux : 3.33%

- Remboursement : trimestriel
- Echéances : constantes
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

#### 7- *Finances locales : participation SIVOS Seudre Saintonge*

Monsieur Le Maire rappelle et réitère la demande de monsieur le Président du SIVOS Seudre Saintonge concernant une participation trimestrielle pour l'accueil des enfants de la commune de Sainte Gemme au SIVOS Seudre Saintonge.

Monsieur le Maire informe que le SIVOS Seudre Saintonge a accueilli à ce jour 17 enfants de la commune sur la période du mercredi durant l'année 2024.

Le SIVOS Seudre Saintonge demande une participation financière afin de participer aux dépenses occasionnées par la présence des enfants de la commune de Sainte Gemme.

Monsieur le Maire présente quelques documents demandés par le conseil municipal lors d'une séance de conseil municipal. Il précise que la CDC Cœur de Saintonge ne subventionne pas le SIVOS Seudre Saintonge car l'accueil proposé reste dans le cadre du périscolaire. Egalement il n'est pas possible d'augmenter les tarifs pour les familles extérieures.

Monsieur le Maire propose de délibérer et décider sur le montant de cette participation.

Monsieur Frédéric BOURSIQUOT souhaite savoir pourquoi il n'est pas envisageable de modifier les statuts et ou le règlement, les tarifs pour les familles extérieures au SIVOS, ...

Madame Nathalie DALLET précise que certains accueils proposent des tarifs selon le coefficient CAF, selon la zone géographique, ...

Madame Gisèle BELLET ne comprend pas cette demande car le SIVOS n'accueille pas seulement les enfants de la commune de Sainte Gemme et une partie de la dépense est commune aux autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'EMMETTRE un avis défavorable sur la demande de participation financière malgré les éléments transmis qui sont insuffisants,
- CHARGE monsieur le Maire d'exécuter cette décision.

#### 8- *Questions diverses*

- Monsieur le Maire présente les rapports sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement 2023
- Monsieur le Maire informe que la station d'épuration du lotissement Les Iris va être démantelée et dépolluée prochainement. Il souhaite connaître l'avis des élus sur le devenir de cet emplacement. Les membres présents décident d'enlever le grillage et de laisser enherbé.
- Solidarité AMF/Mayotte : Les membres présents DECIDE de verser la somme de 700.00€ en faveur de Mayotte,
- Monsieur Le Maire avise les membres que la commune de sainte Gemme n'a pas été retenue pour faire partie du Parc Régional. Seules les communes de GEAY, LA VALLEE et ROMEGOUX ont intégré ce projet.
- Monsieur Bruno ROY avise les membres que le Comité des Fêtes a le projet, le 12 juillet 2025, de relancer les jeux intervillages avec les communes de TRIZAY, NANCRAIS, CORME ROYAL, LE GUA, LA GRIPPERIE et CHAMPAGNE. Ces jeux se dérouleront toute la journée. Monsieur Bruno ROY propose aux membres que la commune prenne le relais pour animer la soirée. Elle remplacera exceptionnellement la fête de Sainte Gemme en fête du mois d'août. Il précise que ces jeux se dérouleront à tour de rôle dans les communes participantes et Sainte Gemme en fête pourra donc avoir lieu en août 2026.
- Monsieur Jean-François DESERSON avise les membres qu'il a réussi à avoir un contact à l'ARS et à obtenir un accord oral concernant le projet d'une maison de santé.
- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 16 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.

Le Maire,

Philippe GACHET

Secrétaire de séance,

Jérôme LOUIS

CONSEIL MUNICIPAL séance en date du 20 février 2025		
Fonction	Nom-Prénom	Signature
Maire	GACHET Philippe	
A 1	ROY Bruno	
A 2	BELLETT Gisèle	
CM	FRICAUD Pascal	
CM	BOURSIQUOT Frédéric	
CM	ROULIN Valérie	Procuration à monsieur Frédéric BOURSIQUOT
CM	LOUIS Jérôme	
CM	MALISSEN Dominique	
CM	DESERSON Jean-François	
CM	BAUDRIT Corinne	Procuration à monsieur Bruno ROY
CM	BOILEVIN Mélisa	
CM	DALLET Nathalie	